



Consumer and
Corporate Affairs Canada

Legal Metrology

Consommation
et Corporations Canada

Méetrologie légale

APPROVAL No. / N° D'APPROBATION

S.WA-3323

FEB 26 1987

NOTICE OF APPROVAL

AVIS D'APPROBATION

Issued by statutory authority of
the Minister of Consumer and Corporate
Affairs under application by:

Accordée en vertu du pouvoir
statutaire du Ministre de Consommation
et Corporations à la demande de:

Digi Canada Inc.
Unit 27, 877 Alness Street
Downsview, Ontario
M3J 2V4

for the following devices:

pour les appareils suivants:

DEVICE TYPE /
TYPE D'APPAREIL:

MANUFACTURER /
FABRICANT:

Point Of Sale Scale / Balance de point
de vente.

Teroaka Seiko Co.
Japan

MODEL DESIGNATIONS /
DÉSIGNATIONS DES MODÈLES:

RATING-CAPACITY-RANGE(S) /
CLASSEMENT-CAPACITÉ-ÉTENDUE(S):

DS 320

15 kg x 0.005 kg
10 kg x 0.005 kg
6 kg x 0.002 kg
30 lb x 0.01 lb

NOTE: This approval applies only to
devices, the design, composition,
construction and performance of which
are, in every material respect,
identical to that described in the
information submitted and are typified
by the sample(s) submitted by the
applicant for evaluation for approval
in accordance with sections 14 and 15
of the Weights and Measures Regula-
tions. The following is a summary of
salient features only.

REMARQUE: La présente approbation ne
vise que les appareils dont la concep-
tion, la composition, la construction
et le rendement sont identiques, en
tout point, à ceux qui sont décrits
dans la documentation reçue et pour
lesquels des échantillons représenta-
tifs ont été fournis par le requérant
aux fins d'évaluation, conformément aux
articles 14 et 15 du Règlement sur les
poids et mesures. Ce qui suit est une
brève description de leurs principales
caractéristiques.

SUMMARY DESCRIPTION:

The approved device is an electronic stand alone weight only scale that when interfaced to an approved and compatible electronic cash register (ECR) form an electronic point of sale weighing system.

The scale consists of a base frame fitted with a bulleye level and 4 lockable levelling feet, a cantilever load cell fitted with a load spider and topped with a platter.

Electronics for the scale are enclosed in the scale base with the weight displayed on a pole mounted display that contains a center of zero indicator and six seven segment digits. These are verified by the OFF/ON switch.

The span and zero access switch cover and one cover securing screw shall be sealed with tamper proof paper seals.

The sealing means is exempt from providing ready access to other components or adjustments as per SGM3/10.

DESCRIPTION SOMMAIRE:

L'appareil approuvé est une balance autonome, électronique, de pesage uniquement. Une fois reliée à une caisse enregistreuse électronique, approuvée et compatible, elle forme un ensemble électronique de pesage de point de vente.

La balance consiste en un socle pourvu d'un niveau et de 4 pieds de verrouillage réglables, d'une cellule de pesage de flexion surmontée d'une araignée de chargement et d'un plateau.

Les circuits électroniques de la balance sont logés dans le socle et l'affichage du poids est assuré par un dispositif monté sur colonne comprenant un indicateur du centre de zéro ainsi que six chiffres à sept segments dont la vérification s'effectue au moyen de l'interrupteur OFF/ON (marche/arrêt).

Le couvercle abritant les commandes d'accès à la portée et au zéro ainsi qu'une des vis de fixation du couvercle doivent être scellés au moyen de sceaux inviolables en papier.

Le dispositif de plombage n'est pas tenu de permettre l'accès facile aux autres composants conformément à la directive ministérielle SGM3/10.

APPROVAL:

The design, composition, construction and performance of the device type(s) identified herein having been evaluated in accordance with regulations and specifications relating thereto, established under the Weights and Measures Act, approval is hereby granted pursuant to subsection 3(1) of the said Act.

The marking, installation, use and manner of use in trade of devices are subject to inspection in accordance with regulations and specifications relating thereto, established under the Weights and Measures Act, and certification of conformity is required in addition to this approval. Inquiries regarding inspection and certification of conformity should be addressed to the local inspection office of Consumer and Corporate Affairs Canada. Requirements relating to marking are set forth in sections 18 to 26 of the Weights and Measures Regulations. Requirements relating to installation, use and manner of use are set forth in Part V and in specifications established pursuant to section 27 of the said Regulations.

APPROBATION:

La conception, la composition, la construction et le rendement des types d'appareils identifiés ci-dessus ayant fait l'objet d'une évaluation aux fins d'approbation conformément aux Règlements et aux prescriptions établis en vertu de la Loi sur les poids et mesures, une approbation est accordée par les présentes en application du paragraphe 3(1) de ladite loi.

Le marquage, l'installation, l'utilisation et le mode d'emploi des appareils sont soumis à l'inspection conformément aux Règlements et aux prescriptions établis en vertu de la Loi sur les poids et mesures, et doivent être certifiés conformes en sus d'être approuvés par les présentes. Toute demande de renseignements sur l'inspection et la certification de conformité doit être adressée au bureau d'inspection local de Consommation et Corporations Canada. Les exigences de marquage sont définies dans les articles allant de 18 à 26 du Règlement sur les poids et mesures. Les exigences relatives à l'installation, à l'utilisation et au mode d'emploi sont définies dans la partie V et dans les prescriptions établies en vertu de l'article 27 dudit règlement.



W.R. Virtue

Chief
Legal Metrology Laboratories

Chef
Laboratoires de la Métrologie légale

FILE/Dossier: O6922-T192
PROJECT/Projet: AP-ML-86-0134

FEB 26 1987

S.WA-3323

